

BTSA aménagements paysagers**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA AGRICOLE DE LA VIENNE
ROTURIER Raphaël
05.49.43.95.33
cfa.vienne@educagri.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Élève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Ce BTSA forme les élèves à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier

Contenu et modalités d'organisation

En plus des enseignements généraux (français, documentation, langue vivante, éducation socioculturelle, EPS, mathématiques, informatique), la formation comporte des enseignements professionnels Sciences économiques, sociales et de gestion : acteurs de la filière, mode de gestion des aménagements paysagers, notions juridiques, commerciales et économiques liées à l'élaboration d'un projet d'aménagement : passation de marché, contrat, devis (3h30 hebdomadaires) Biologie - Ecologie - Agronomie : identification des végétaux, biologie végétale, sol et climat, culture des végétaux, critères de choix des plantes (2h30 hebdomadaires) Agroéquipements : choix du matériel, maintenance (1h hebdomadaire) Aménagements paysagers : lecture de paysage, relevés de terrain, diagnostic de site, processus d'élaboration d'un projet, techniques liées à l'étude préalable à un aménagement (étude d'impact, urbanisme, topographie, plans...), réalisation de documents techniques, conduite de travaux de création (construction, plantation) et d'entretiens paysagers, planification de chantiers, gestion d'équipes (8h30 hebdomadaires) Certains thèmes sont abordés dans le cadre de cours pluridisciplinaires. La formation comprend aussi un module d'initiative locale (MIL) dont le contenu est proposé par l'équipe pédagogique. Sous statut scolaire, l'élève est en stage de 12 à 16 semaines réparties sur les 2 années dont 10 prises sur la scolarité. Le stage principal est de 8 semaines minimum.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|-----------------|-----------------------------|------------|---------------------------|---------------|--------------|---|
| 00168395 | du 01/09/2020 au 30/06/2022 | Thuré (86) | CFA AGRICOLE DE LA VIENNE | | Non éligible |  |
| 00227913 | du 01/09/2021 au 30/06/2023 | Thuré (86) | CFA AGRICOLE DE LA VIENNE | | Non éligible |  |
| 00337283 | du 01/09/2023 au 30/06/2025 | Thuré (86) | CFPPA DE THURE | | Non éligible |  |
| 00371955 | du 01/09/2024 au 30/06/2026 | Thuré (86) | CFA AGRICOLE DE LA VIENNE | | Non éligible |  |